

2^{ème} Conférence des territoires de la Sarthe
30 mars 2017
Synthèse des ateliers

ATELIER 1 : Présentation du Web SIG : démarche engagée par le Département et axes de partenariat avec les EPCI

En tant que chef de file de la solidarité territoriale, le Département est un partenaire privilégié des collectivités et souhaite étudier les possibilités de mutualiser les outils et de renforcer son offre de services auprès du territoire.

Ainsi, lors de son projet de renouvellement de son outil de système d'information géographique, il a souhaité se doter d'un équipement qui pourrait avoir des usages complémentaires, susceptibles de répondre aux attentes du territoire.

De son côté, le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Loir réfléchissait à un projet « SIG Pays » pour répondre aux besoins internes:

- Accompagner le projet de SCOT
- Offrir un support aux missions du Pays: tourisme, Plan climat énergie, pays d'art et d'histoire, patrimoine
- Pour répondre aux besoins des collectivités présentes sur le territoire

Régis Vallienne, conseiller départemental du canton de Château du Loir et Président du Pays Vallée du Loir a ainsi présenté le projet d'expérimentation qui va être mise en place entre le Département et le Pays pour tester la mutualisation d'un outil de web SIG.

Ce dernier a pour vocation :

- D'aider les collectivités à s'adapter aux nouveaux enjeux (Déclaration de travaux, instruction du droit des sols, assainissement, zones d'activités, etc.);
- D'optimiser et mutualiser les moyens et les dépenses des collectivités territoriales;
- De permettre un socle commun de connaissance du territoire ;
- De permettre la continuité territoriale des données géographiques sur le territoire départemental.
- De créer un réseau d'acteurs pour créer une dynamique sur le territoire

Avec la présentation de quelques exemples (gestion de l'éclairage public, cadastre et PLU, gestion des zones d'activités), l'atelier a permis d'illustrer ce que pourrait apporter cet outil mutualisé.

L'expérimentation a pour objet d'affiner l'outil et de déterminer les conditions dans lesquelles l'offre de service pourra être proposée aux collectivités intéressées.

Le bilan de l'expérimentation est attendu fin 2017.

ATELIER 2 : Quels services l'Agence Sarthe développement peut-elle apporter aux EPCI dans le domaine de la promotion touristique ?

Après une présentation du poids économique du tourisme en France et en Sarthe (700 M€ de chiffres d'affaires et 25 000 emplois en 2015 en Sarthe), Emmanuel Franco, conseiller départemental et vice-président de Sarthe développement et Jean Jacques Foignet, directeur de Sarthe développement ont précisé le nouveau contexte d'exercice de la compétence Tourisme, compétence partagée entre Région, Département et EPCI. La loi NOTRe a notamment confié aux intercommunalités la compétence de la promotion touristique et de la création des offices du tourisme.

Sarthe développement, agence départementale touristique a été créée pour mettre en œuvre la politique touristique du département et accompagner les acteurs du territoire dans ce domaine.

- Favoriser l'implantation de nouvelles activités et faciliter le développement des entreprises implantées en Sarthe
- Accompagner les collectivités locales dans la définition et/ou mise en œuvre de leur stratégie touristique de territoire
- Contribuer à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels et
- Développer l'attractivité de la Sarthe vis-à-vis des entreprises et des touristes en contribuant à valoriser l'offre territoriale
- Assurer la connaissance du territoire en matière d'observation de l'économie touristique.

L'offre de services auprès des collectivités peut se décliner comme suit :

- Stratégie touristique de territoire
 - Assistance à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie tourisme,
 - Conseils sur des projets publics
 - Appui pour le recours à des conseils extérieurs (
- Prospection économique
 - Identification des opportunités foncières et immobilières disponibles
 - Création de fiche « projets » ou « produits » soumises aux opérateurs et investisseurs,
 - Actions de prospection ciblées, organisation de visites & rencontres. Accompagnement du porteur de projet jusqu'à la mise en marché
- Audit de camping

Audit technique et économique lorsque des élus souhaitent engager une réflexion sur le devenir de leur terrain de camping :

- diagnostic touristique du territoire,
- audit technique global du camping et des activités,
- supports de promotion,
- analyse des bilans,
- préconisations

Cet atelier avait pour but de faire connaître l'offre de services que Sarthe développement est en capacité de proposer pour aider les collectivités et notamment les EPCI à exercer leurs compétences touristiques et à valoriser leur territoire sur le plan touristique.

ATELIER 3 : Transition énergétique

La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 18 août 2015 a fixé des objectifs ambitieux pour répondre à un enjeu majeur : limiter le changement climatique :

Deux objectifs majeurs :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par 4 en 2050 (par rapport à 1990)
- Diviser par 2 la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2012.

Au cours de l'atelier, Martine Crnkovic, Présidente de la commission du Développement numérique et des réseaux électriques a précisé les enjeux de la transition énergétique et le rôle de chacun des niveaux d'acteurs publics dans sa mise en œuvre. 4 axes majeurs ont été identifiés :

- L'efficacité énergétique des bâtiments
- Le développement de la mobilité durable
- La diversification du mix énergétique
- L'amélioration de la qualité de l'air

La loi a notamment donné aux EPCI un rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique : ils sont chefs de file de la mobilité durable et de la qualité de l'air, aux côtés de la Région, chef de file de la transition énergétique qui coordonne les actions à l'échelle régionale

Les intercommunalités ont en charge l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux PCAET, qu'elles peuvent confier aux Pays, et la mise en place de plateformes de rénovation énergétique: destinées à accompagner les privés dans la réhabilitation des logements, plateformes qui peuvent être mutualisées entre plusieurs EPCI.

L'atelier a permis d'échanger avec les participants sur cette question de transition énergétique et de présenter la réflexion engagée par le Département en vue de proposer, en complément des missions exercées par les Pays, un accompagnement des territoires à l'émergence de projet de production d'énergies renouvelables (bois, solaire thermique et géothermie) et à la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics, l'élaboration d'un schéma de déploiement de bornes de recharge électriques, le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique.

ATELIER 4 : Former une commune nouvelle

A partir d'une présentation des modalités de formation d'une commune nouvelle et surtout avec l'illustration de deux exemples, l'atelier Former une commune nouvelle a eu pour objectif de donner aux participants des éléments leur permettant d'alimenter leurs réflexions sur l'évolution de leur territoire.

Mme Galiene Cohu, maire de Loir-en-Vallée et M. Jean Louis Allichon, maire délégué de Saint-Mars-sous-Ballon ont ainsi présenté les démarches engagées dans leurs communes et mis en avant les points forts et les points de vigilance à prendre en compte dans une telle démarche.

Mme Tatiana Dupont, Directrice de l'association des maires de la Sarthe, a apporté de son côté, les éléments plus théoriques qui doivent être connus.

Les éléments majeurs qui ressortent de ces échanges sont les suivants :

- il n'y a pas une recette unique pour bâtir une commune nouvelle, mais chaque projet est différent
- la volonté et la confiance entre élus sont primordiales pour réussir un projet de fusion
- la création d'une commune nouvelle permet de donner une nouvelle place à la commune au sein de l'intercommunalité.

ATELIER 5 : Revitalisation des centres bourgs

Sujet d'actualité, la revitalisation des centres bourgs a accueilli plus de 40 participants.

Etienne Périchard, Directeur du CAUE a ainsi présenté différents exemples d'aménagement urbains et illustrer les différentes thématiques à analyser lors d'une réflexion sur la redynamisation des centres bourgs.

Gérard Galpin, maire de Sillé-le-Guillaume et conseiller départemental, a témoigné sur la démarche engagée à Sillé-le-Guillaume.

M. Galpin a mis en avant quelques facteurs clés de réussite :

- Une implication forte des élus
- Un regard extérieur
- De la concertation avec la population
- Importance de la réflexion en amont

En synthèse, les idées forces qui ressortent de ces deux interventions sont les suivantes : il n'y a pas de « recette miracle ». On peut identifier une liste « d'ingrédients » qui s'entrecroisent, à analyser : mobilité, commerce, aménagement, habitat, urbanisme, mais chaque projet est unique et doit être porté par le conseil municipal.